

Nos règles et leur application

Tout élève a l'obligation de collaborer avec tous les intervenants de l'école.
En cas d'insubordination, des mesures d'encadrement seront appliquées.

RÈGLES	APPLICATION
Code vestimentaire Voici la collection vestimentaire autorisée : ❖ La collection vestimentaire Beaurivage (Vêtements Flip Design et Racine Carrée). ❖ Le polo noir uni sans écriture ou motif est autorisé (pouvant être acheté à l'endroit de votre choix). ❖ Les vêtements des Guépards. ❖ Coton ouaté au logo de l'école pour les finissants de l'année en cours. ❖ Sous le polo, un chandail à manches longues ou courtes est accepté. Il n'est pas permis de porter un chandail à capuchon sous le costume. ❖ Aucun couvre-chef (casquette, capuchon, tuque, chapeau, foulard) n'est permis dans l'école. L'élève doit le retirer dès l'entrée dans l'école. ❖ En éducation physique, culotte courte noire au logo de l'école, t-shirt des Guépards et espadrilles avec lacets et semelles non marquantes. ❖ Dans le cadre des journées thématiques, l'élève doit s'assurer de porter un habillement décent, propre et approprié au milieu scolaire.	❖ Un élève qui ne respecte pas le code vestimentaire doit se changer sur le champ. Des vêtements sont disponibles pour prêt au local des surveillants. Au troisième prêt, une retenue du midi est remise. ❖ Un élève circulant à l'intérieur de l'école ou en classe avec un manteau, une veste ou un coton ouaté qui n'est pas inclus dans la garde-robe scolaire doit le retirer immédiatement et le laisser à son casier. ❖ Si récidive, peut être confisqué pour le reste de la journée. ❖ Un élève circulant à l'intérieur de l'école ou en classe avec un couvre-chef doit l'enlever. Si récidive, confisqué pour le reste de la journée. ❖ En éducation physique, une politique propre au département s'applique (remise à tous les élèves en début d'année par leur enseignant).
Respect des règles de classe ❖ Demander le droit de parole ❖ S'abstenir de faire des commentaires ❖ Demeurer respectueux ❖ Faire le travail demandé ❖ Remettre les travaux et devoirs au moment prévu et de la façon demandée ❖ Demeurer en classe en tout temps jusqu'à la cloche	❖ Avertissement et/ou rencontre avec l'élève en cas de manquement. ❖ Conséquences possibles : ✓ Reprise de temps à une pause et en récupération ✓ Appel au parent ✓ Interpeller le conseiller d'élèves ✓ Contrat ✓ Référence à la TES ou direction ❖ Au besoin, un élève peut être sorti de classe et dirigé au local de retrait. ❖ Reprise de temps à la pause si un élève doit quitter pour la salle de bain ou aller chercher du matériel manquant. ❖ Une retenue du midi s'applique si l'élève quitte le cours sans permission ou avant la cloche.

Respect des règles aux pauses et sur l'heure du midi

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">❖ Respecter les adultes, les pairs et l'environnement❖ Demeurer calme (ne pas courir ni crier)❖ Manger les repas aux endroits prévus❖ Circulation limitée dans les corridors sur l'heure du midi. Tout rassemblement est strictement interdit.❖ Aucun rassemblement dans les salles de bain. | <ul style="list-style-type: none">❖ Un élève pris en défaut est accompagné au secrétariat et l'adulte décrit les faits sur un papier qui doit être placé dans le casier de l'éducatrice responsable du niveau de l'élève.❖ L'adulte annonce à l'élève s'il peut quitter ou demeurer au secrétariat pour le reste de la pause ou du midi.❖ L'éducatrice récupère le résumé des faits à son casier, elle rencontre l'élève dès que possible et applique une conséquence.
Exemple :<ul style="list-style-type: none">✓ Retrait des pauses et/ou du midi✓ Geste de réparation✓ Participation obligatoire à des activités du midi✓ Contrat✓ Autre❖ S'il s'agit d'un manquement majeur, l'élève doit être vu par la direction avant de quitter. |
|--|--|

Présence aux endroits désignés

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">❖ Se présenter à l'endroit désigné et au moment prévu lors de :<ul style="list-style-type: none">✓ Retenue du midi✓ Retenue du matin (avant les cours)✓ Récupération obligatoire (assignée par l'enseignant)✓ Reprise de temps (assignée par l'enseignant)✓ Perte de pause✓ Reprise d'examens✓ Sortie de classe✓ Contrat d'engagement✓ Activité du midi assignée | <ul style="list-style-type: none">❖ Un élève qui ne se présente pas à sa reprise de temps se voit assigner une retenue du matin. L'élève qui ne se présente pas à sa retenue du matin se voit assigner une suspension interne d'une demi-journée.❖ Un élève qui ne se présente pas à sa retenue du midi se voit assigner en suspension interne d'une demi-journée.❖ Un élève qui ne se présente pas en perte de pause ou au local de retrait lors d'une sortie de classe se voit assigner en retenue du midi.❖ À défaut de se présenter à la reprise d'examen, la trajectoire sera appliquée.❖ Un élève qui erre pendant les heures de cours dans l'école sera dirigé au local de retrait et considéré comme absence non motivée.❖ La direction peut assigner un élève en reprise de temps lors d'une journée pédagogique. |
|--|---|

Local de retrait

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">❖ Demeurer assis❖ Garder le silence❖ Travailler en tout temps❖ Demeurer respectueux avec l'adulte | <ul style="list-style-type: none">❖ Un élève qui ne respecte pas ces quatre règles sera rencontré pour une reprise de temps à un moment déterminé.❖ Une expulsion du local de retrait peut entraîner une suspension à l'externe et un retour avec la présence des parents est requis. |
|--|--|

Cellulaire et appareil électronique

- ❖ L'usage du cellulaire, des écouteurs et des appareils mobiles personnels est interdit du début à la fin des cours, y compris pendant les pauses et au dîner, et ce, sur l'ensemble du terrain de l'école.
- ❖ Le cellulaire doit être éteint, rangé dans le casier et inaccessible.
- ❖ L'usage du Chromebook ou portable prêté par l'école est réservé à des fins pédagogiques dans les lieux permis (bibliothèque, et carrefour au 2^e étage). L'élève est responsable de conserver en bon état son appareil et son fil de recharge. Il est interdit d'utiliser un appareil personnel.
- ❖ En aucun temps, un élève ne peut filmer, enregistrer ou photographier toute personne à l'intérieur ou sur l'ensemble du terrain de l'école.
- ❖ Un élève pris en défaut doit remettre son cellulaire/ ses écouteurs à l'intervenant ; celui-ci va les porter au secrétariat. L'élève le récupérera à la fin de la journée.
- ❖ À la suite de trois manquements, les parents ou tuteurs des élèves devront venir chercher le cellulaire.
- ❖ Tout élève qui refuse de collaborer s'expose à des conséquences relatives au manque de respect.
- ❖ Un élève qui fait un mauvais usage de son appareil pourrait se le faire confisquer.
- ❖ Des frais de réparation ou de remplacement seront chargés à l'élève en cas de bris, vol ou perte.
- ❖ Un élève qui est surpris à filmer, photographier ou enregistrer se verra confisquer son appareil. Les sanctions scolaires et judiciaires s'appliqueront selon la gravité de la situation.
 - ✓ Suspension interne
 - ✓ Suspension externe
 - ✓ Contrat d'engagement/déplacement
 - ✓ Reprise de temps (assignée par l'enseignant)
 - ✓ Perte de pause
 - ✓ Reprise d'examens
 - ✓ Etc.

Absence et retard

- ❖ Être présent et à l'heure à tous ses cours selon l'horaire établi.
- ❖ Le parent ou tuteur a la responsabilité de motiver l'absence de son enfant sur le portail le jour même. Dans des situations exceptionnelles, le parent pourra motiver l'absence de son enfant dans un délai de 24 heures, sans quoi les conséquences s'appliquent.
- ❖ La direction se réserve le droit de refuser la motivation si l'élève est aperçu dans l'école, sur le terrain de l'école ou dans le village.
- ❖ Absence – responsabilité de reprendre.
- ❖ Un élève en retard doit passer par le local des surveillants pour récupérer un billet qu'il doit présenter à son enseignant pour avoir accès au cours.
- ❖ Si le retard n'est pas motivé, l'élève est convoqué à une perte de pause.
- ❖ Un retard non motivé au-delà de 20 minutes sera considéré comme une absence et l'élève devra se rendre au local de retrait.
- ❖ Lors de l'émission d'un billet de retard, l'élève devra se retrouver à l'endroit désigné en moins de 10 minutes.
- ❖ Une retenue du midi est à faire par l'élève pour chaque période non motivée. Dans le cas d'absence d'une demi-journée ou d'une journée complète non motivée, c'est une retenue par demi-journée.
- ❖ Des absences et retards fréquents, répétés ou principalement concentrés certains jours ou périodes feront l'objet d'un suivi scolaire ou disciplinaire.
- ❖ Un appel à la maison sera fait après 20 absences motivées ou non.
- ❖ La direction sera dans l'obligation de faire un signalement au département de la protection de la jeunesse en cas de taux d'absentéisme trop élevé.

Vapotage et tabac ❖ Il est interdit de consommer ou faire le trafic de tabac ou de vapoteuse à l'intérieur et sur le terrain extérieur de l'école.	❖ L'élève est rencontré et des conséquences s'appliquent. ❖ L'appareil de consommation sera immédiatement confisqué et le parent devra se présenter à l'école pour le récupérer. ❖ Selon la loi provinciale, des amendes peuvent aussi être remises.
Drogue, alcool et boissons énergisantes ❖ Il est interdit de consommer, posséder ou faire le trafic de drogue et/ou d'alcool à l'intérieur et sur le terrain de l'école. ❖ Il est interdit de posséder et consommer des boissons énergisantes à l'intérieur et sur le terrain de l'école.	❖ L'élève est vu par la direction et des conséquences s'appliquent. ❖ L'élève en état de consommation devra retourner à la maison et ses parents devront venir le chercher. Et ce, peu importe l'heure de la journée. ❖ L'élève est référé à l'intervenante en toxicomanie de l'école. ❖ Dans le cas de possession, un appel est fait aux autorités policières. ❖ La direction peut autoriser une fouille du casier et des effets personnels en cas de doute raisonnable de possession de drogues ou d'alcool. ❖ La boisson énergisante sera confisquée et jetée.
Respect du matériel et de l'environnement ❖ Les élèves ont la responsabilité de respecter le matériel qui est mis à leur disposition et les lieux communs. ❖ Chaque élève est responsable de jeter ses déchets aux endroits prévus. ❖ Chaque élève est responsable de nettoyer l'espace qu'il a utilisé pour manger.	❖ L'élève qui fera du vandalisme devra rembourser les montants associés à la réparation des dommages occasionnés. ❖ L'élève s'expose à des mesures d'encadrement selon les dommages occasionnés : ✓ Suspension interne ✓ Suspension externe ✓ Contrat d'engagement/déplacement ✓ Plainte policière ✓ Rencontre avec les parents ✓ Travaux communautaires ✓ Etc.

En tout temps, la direction se réserve le droit d'apporter des modifications aux présentes règles et applications. Des ententes particulières peuvent être mises en place après rencontre avec l'élève, ses parents et des intervenants de l'école.

J'ai pris connaissance des règles de l'école et je m'engage à les respecter et à assumer les conséquences liées à mon comportement.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Signature des parents : _____

Date : _____